

GENDARMERIE NATIONALE  
 GROUPEMENT  
 de  
 COMPAGNIE OUVRIERE  
 de  
 UNITE  
 Brigade du

PROCÈS-VERBAL

OVNI

PIÈCE N° 1

PROCÈS VERBAL N° 554 / 1977

DE  
 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS  
 2.10.77

AFFAIRE  
 CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE  
 77 305376

ANALYSE - RÉFÉRENCE  
 ANALYSE : Observation d'un Objet Volant Non Identifié.  
 REFERENCE : C.M. n° 32.600 MA/Gend.T. du 2 Aout 1968.

S/DIRECTION DE GENDARMERIE  
 COURRIER ARRIVÉE  
 N 030557 14 OCT 77  
 DESTINATAIRE

2/10/1977 - 22H00

**CODE**

NOUS SOUSSIGNÉS , gendarme, agent de police judiciaire

VULES ARTICLES 20 et 75 du Code de Procédure Pénale, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 5 Octobre 77, A 10 HEURE(S), sommes avisés téléphoniquement par Monsieur , du , qu'il a observé un O.V.N.I. le dimanche 2 Octobre 1977 vers 22 heures, alors qu'il circulait en voiture entre ( ) et ( ). Il nous avise, suite à un article diffusé le 4/10/77 dans le ( ), relatif à l'observation d'un OVNI dans le ciel de ( ), et priant les éventuels observateurs de se faire connaître.

Nous, gendarme , entendons :

IDENTITE : né le , ans, gérant, demeurant , au , nationalité française, qui nous déclare à 14 H 20 :

" Le dimanche 2/10/1977, vers 22 heures, je circulais à bord de mon véhicule sur la route allant de à . Mon épouse m'accompagnait.  
 " Soudain, un phénomène est apparu dans le ciel, qui semblait planer sur notre gauche, très haut, mais à une altitude indéterminée.  
 " L'objet avait une forme presque ronde, légèrement aplatie, et avait la taille de deux fois la lune environ. Il était de couleur orangée et était lumineux. Il nous éblouissait si on le fixait trop longtemps. Il nous a donné l'impression d'être plus visible à certains moments qu'à d'autres, sans pour autant changer de forme ni de taille.  
 " Je précise que le temps était clair ; le ciel était bien dégagé et nous voyions bien les étoiles. Nous nous sommes arrêtés pour observer ce phénomène à , ne sachant pas de quoi il s'agissait. Puis nous sommes rentrés sur , où nous sommes arrivés vers 22 heures 15. Le phénomène n'a disparu à aucun moment. Arrivés au , il nous paraissait réduit de un quart environ. Nous n'avons pu le localiser.  
 " Nous sommes rentrés chez nous, en espérant voir un article à ce sujet dans le journal du lendemain. Nous avons vu un article de la Brigade de ( ), le mardi, priant les éventuels observateurs de se faire connaître, ce que nous avons fait.

Le 5 Octobre 1977, à 14 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.  
 (A signé au carnet de déclarations.)

Une procédure a été établie par la Brigade de observations similaires, sous le n° 304 du 3/10/77. concernant des

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE
<input type="checkbox"/>	1 M. le Prefet de la , au	Le 11/10/77.
<input type="checkbox"/>	1 M. le Procureur de la République, au	
<input type="checkbox"/>	1 G1 Cdt la 2° R. aérienne à	
<input checked="" type="checkbox"/>	2 M. le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau emploi-rendement.	
<input type="checkbox"/>	1 ARCHIVE TRANSMISE AU CDT. de Groupement.	

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ  
 13 OCT. 1977  
 GENDARMERIE NATIONALE  
 SIGNATURE ET CACHET